

l'Observatoire

de l'emploi et des métiers en mutualité

Editorial

1995-2010 : Un coup d'œil dans le rétroviseur.

1995 : le comité d'entente qui deviendra l'UGEM, décide avec les partenaires sociaux de créer l'OEMM et lui assigne la réalisation d'un bilan social de toutes les mutuelles adhérentes à la FNMF et à la FMF.

2005 : au delà de la fourniture d'une statistique professionnelle au travers du bilan social, une diversification des activités de l'OEMM est entamée et une structuration des thèmes autour de la certification, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et autour de la connaissance et de la reconnaissance des mutuelles appliquant le code de la mutualité et de ses métiers de plus en plus évolutifs est envisagée.

2010 : 15 ans d'évolution permanente mais, de façon transverse, les apports de l'OEMM restent le fruit d'un large consensus avec les partenaires sociaux. L'OEMM dont la neutralité et l'impartialité se confirme au fil des années a su offrir à la mutualité, aux mutuelles appliquant le code de la mutualité ainsi qu'à l'ensemble des partenaires sociaux, des analyses objectives dans un souci permanent de permettre à TOUS d'accéder aux études, aux informations et à des analyses.

Envisageons l'avenir et les nombreuses perspectives s'offrant à nous et validées par la plénière de l'OEMM du 16 novembre 2010. L'une des plus importantes à mon sens, est l'étude lourde que l'OEMM a engagée faisant suite à l'accord GPEC signé en 2009, étude sur le référentiel prospectif métier. Pour la première fois, l'OEMM sera en capacité de dépasser la notion de classification notamment dans le cadre de son bilan social annuel et de raisonner sur la problématique «métiers». Pour les mutuelles, cette approche donnera des points de référence. Pour l'OEMM, c'est la capacité, à terme, de soumettre des perspectives d'évolution à

moyen terme sur les métiers aux partenaires sociaux. Les salariés aussi y trouveront une capacité de comparer leur situation au regard de l'ensemble des données de la branche professionnelle.

Alors entamons 2011 avec confiance. Un travail qui va se concrétiser aussi par une manifestation, à l'image de ce que nous avons organisé avec succès en 2009, qui se déroulera en juin, sur le thème des résultats des travaux menés en collaboration avec l'ANACT sur la gestion de tous les âges.

Au regard de l'utilisation actuelle par les entreprises marchandes des slogans et des valeurs comme la solidarité et l'humanisme, on peut se dire que la Mutualité a encore de beaux atouts et un bel avenir devant elle.

Laissez-moi enfin vous présenter tous mes vœux pour l'année 2011.

Alain Le strat
Président de l'OEMM

Sommaire

Travail de « péri-métrage » statistique de la mutualité

- Le Bilan Social
- La carte d'identité du secteur

La certification

La prospective des métiers

- Le contrat d'études prospectives
- Elaboration d'un référentiel prospectif-métier

La gestion des âges

Les relations avec le monde de l'enseignement

- Accord-cadre avec le ministère de l'Education nationale
- Relation avec l'enseignement supérieur / La Chaire de l'ESS

Communication et publication



Pour nous contacter :

17, avenue Victor Hugo – 75016 Paris
Tél. 01 53 64 53 47 – Fax. 01 53 64 04 84
v.defauquet@ugem.net
observatoire@ugem.net

Le rendez-vous de la lettre de fin d'année représente pour l'OEMM l'occasion de réaliser un bilan sur notre année passée et plus largement sur les 5 dernières années de travail pour l'observatoire. Le président de l'OEMM avait exprimé ce souhait. Notre année 2011 sera jalonnée de deux échéances : la fin de l'étude sur le « référentiel prospectif métiers » et des travaux sur « la gestion de tous les âges ». Ainsi que l'avait souhaité le président, nous ne lancerons pas de nouveaux chantiers à l'exception d'une évaluation qualitative des Certificats de Qualification Professionnelle. Une opportunité aussi pour l'équipe technique de l'OEMM afin de clôturer sereinement des dossiers qu'elle considère comme primordial, de les promouvoir auprès des mutuelles et leurs salariés. Excellente lecture de ce bilan 2005-2010...

Valérie Defauquet
Responsable de l'OEMM

Travail de « péri métrage » statistique de la mutualité

Le Bilan Social

Le Bilan social dont l'OEMM avait la charge a subi de profondes modifications sur le fond et la forme dans un objectif de production de résultats plus complets et plus fiables. **Le bilan social a maintenant pour objectif de permettre aux mutuelles et aux salariés d'avoir des éléments de cadrage sur la branche** : indication sur la structure des établissements, les catégories de salariés par classe, par âge, sur les conditions d'emploi, la structure des rémunérations, etc. Cette rénovation a abouti à la production du bilan social tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Depuis 2005, le questionnaire a été simplifié puisque les mutuelles sont sollicitées afin qu'elles transmettent une base de données retraçant l'ensemble des salariés ayant passé au moins une journée dans la structure entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année. Pour chacun des contrats repérés à cette période, sont identifiés le Livre d'appartenance de la mutuelle, le numéro de RNM, le code postal, la classe, le sexe, l'année de naissance, la date d'entrée dans la structure, le type de contrat, la date de sortie de la structure, le motif de la sortie, le salaire brut annuel, l'identification ou non du handicap du salarié, le temps de travail et la promotion professionnelle.

Enfin, en 2009, le questionnaire a été « sexué » et l'âge des salariés a été quasi systématiquement décliné dans l'objectif de répondre aux réflexions menées dans la branche sur l'égalité professionnelle d'une part et sur les seniors d'autre part.

Actualisé chaque année, ce bilan social permet d'opérer à des comparatifs et de dégager des tendances d'évolution.

La Carte d'identité du secteur

En plus du bilan social qui porte sur un échantillon de mutuelles répondantes, il est apparu essentiel de **pouvoir disposer d'un comptage exhaustif du nombre de mutuelles et surtout de salariés travaillant en mutualité**. C'est pourquoi, le travail avec le CEREQ engagé en 2007, s'est poursuivi cette année et a abouti à la production d'une nouvelle carte d'identité du secteur qui fournit des informations statistiques sur la base des DADS. Aujourd'hui, la branche est en capacité de diffuser les chiffres sur les salariés employés dans la mutualité qui sont d'ailleurs repris chaque année par la FNMF dans le document « la mutualité en chiffres ». A terme, une exploitation plus large de cette carte peut être envisagée.

Une commande sera renouvelée auprès du CEREQ afin de relancer une exploitation des DADS 2008-2009 et de l'enquête emploi afin de produire une actualisation de la Carte d'identité du secteur.

La certification

Dès 2004, la branche s'est engagée dans un vaste programme d'accès à la certification afin de favoriser la professionnalisation des salariés de la mutualité.

L'OEMM a été techniquement l'interlocuteur pour la mise en place des Certificats de Qualification Professionnelle de la branche. Quatre CQP ont vu le jour depuis 2006 pour lesquels l'OEMM a construit la réflexion sur les référentiels d'emploi et de formation et élaboré un Guide pour chaque CQP téléchargeable sur le site précisant les modalités de mise en œuvre. Les mutuelles utilisent

aujourd'hui le dispositif de certification de la Branche afin de professionnaliser leurs salariés tant dans une démarche d'intégration que de mise à niveau ou encore de reconversion. **Le CQP « Conseiller mutualiste » reste en tête avec 361 certificats délivrés**, ce qui confirme le besoin en compétences commerciales des mutuelles pour faire face à la concurrence, développer leur portefeuille et améliorer la qualité de la relation-client.

Les chiffres clés :

- **525 candidats certifiés depuis 2005 dont 68% sur le CQP Conseiller mutualiste**
- **70% des candidats ont 40 ans et plus**
- **86% sont des femmes**
- **Le taux de réussite à la première session est de 95%**

Enfin, en accord avec les partenaires sociaux, et conscient de la nécessité de favoriser la mobilité professionnelle des salariés issus du monde mutualiste, l'OEMM participe à tous les rapprochements potentiels avec d'autres branches connexes désireuses de s'investir dans un CQP interprofessionnel avec les secteurs des instituts de retraite, de la sécurité sociale...

Un nouveau chantier sera mené en 2011 sur **l'évaluation de la démarche de certification et son impact sur les métiers**. Cette démarche d'enquête approfondie programmée en 2011 vise à mesurer l'impact des CQP sur la professionnalisation du salarié dans l'entreprise. Une recherche approfondie sur tout le parcours professionnel du salarié sera entreprise avant et après la formation CQP aussi bien sur son emploi que sur l'organisation du travail dans lequel le salarié est inséré.

La prospective des métiers

Le Contrat d'études prospectives

La mise en place du contrat d'études prospectives dans lequel l'OEMM a suivi techniquement la réalisation du projet d'étude a porté sur le Livre 2. Piloté par la CPNEFP, ceci a été le premier travail de grande ampleur réalisé par la branche professionnelle. Le CEP, outre ses résultats techniques, a été structurant pour la branche professionnelle. Les suites du CEP (promotion, publication..) ont été portées par l'OEMM.

Elaboration d'un référentiel prospectif-métier

L'OEMM, depuis sa création, n'avait pas engagé de recherches ayant une entrée « métier ». Il a toujours privilégié l'entrée par « classifications » en cohérence avec la nouvelle convention collective de 2000. Compte tenu de plusieurs faits : les fusions en cours qui posent un certain nombre de problématiques d'emploi aux mutuelles, la gestion prévisionnelle des emplois et la nécessité de donner aux mutuelles des éléments de cadrage économétrique sur les métiers, l'OEMM a ouvert en 2010 une étude prospective sur les emplois de la mutualité.

L'objectif du travail engagé est de réaliser un référentiel sur une quarantaine de métiers de la branche, référentiel qui couvre aussi bien la description des métiers que les compétences (actuelles et futures) nécessaires pour l'exercer. Les métiers choisis sont ceux impactés par les changements économiques et technologiques, numériquement significatifs et « ouverts » à la mobilité. Le référentiel comprendra un aspect dynamique par la description des parcours professionnels potentiels entre les métiers et les conditions facilitant ces parcours pour les salariés.

Les résultats de cette étude seront produits fin du premier semestre 2011. La valorisation des résultats sera engagée par l'OEMM courant du second semestre 2011.

La gestion des âges

Une **demi-journée débat** sous la forme de séminaire a été organisée le 1er octobre 2009. Cette matinée avait deux principaux objectifs :

- réaliser un compte rendu du travail de l'ANACT réalisé dans le cadre de l'OEMM ;
- dresser les perspectives du travail sur la gestion des âges et annoncer le montage de groupes de travail pour 2010 portant sur l'organisation du travail, les compétences et la santé au travail.

Ce séminaire a rencontré un franc succès : nombre de participants, qualité des interventions et des réflexions qui ont pu être menées. En outre, les études/diagnostics dans 5 mutuelles ont été

restituées en juin 2009 auprès du groupe de travail « gestion des âges » constitué de mutuelles et de partenaires sociaux.

A l'issue de ces 5 diagnostics, il a été décidé de réaliser en 2010 sous la forme de **groupes de travail** des études actions sous un tryptique : **Santé / Organisation du travail / Compétences**. La restitution de ces travaux sera diffusée par l'OEMM sous la forme de fiches méthodologiques à l'ensemble des mutuelles du réseau.

Les relations avec le monde de l'enseignement

Accord-cadre avec le ministère de l'Éducation nationale

En 2008, l'investissement a été capital et mis en place sur les relations avec le monde de l'enseignement secondaire qui s'est traduit en juillet de la même année par **la signature d'un accord avec le ministère de l'Éducation nationale**. Dans un contexte de recherche de compétences nouvelles dans la mutualité, il est important de promouvoir les métiers en mutualité, de faire connaître les potentialités et spécificités de recrutement. Un guide présentant les métiers a été produit dans ce sens par l'OEMM en collaboration avec l'ONISEP. Ces initiatives sont prolongées en région par des partenariats avec des collèges et des lycées, des interventions de présentation des métiers mais également au travers de la présence de l'OEMM certains salons de l'emploi.

Suite à la mise en œuvre de partenariats dans **les académies de Besançon, Rennes et Toulouse**, trois nouvelles académies ont été démarchées afin d'engager des actions de promotion du secteur et de présentation des métiers. Des actions d'information, d'orientation mais aussi des accueils dans les structures mutualistes et des événementiels seront programmés courant 2011 dans **les académies de Lyon, Aix-Marseille et Caen**.

Relations avec l'enseignement supérieur / La Chaire de l'ESS

Afin d'entamer des relations avec le **monde de l'enseignement supérieur**, une participation a été conclue à titre expérimental dans le cadre de la **Chaire de l'ESS avec l'Université de Marne la Vallée**. Ce partenariat passe par la présentation des métiers à des étudiants en première année d'économie et le lancement d'un programme de recherche visant les impacts sur l'emploi des projets de fusion.

Afin notamment d'alimenter cette réflexion, des rencontres acteurs-chercheurs sont organisées trimestriellement et deux nouveaux partenaires, La Macif et le Conseil Général de Seine et Marne, ont rejoint la Chaire de l'ESS en septembre 2010.

La poursuite de la collaboration sera engagée sur l'année 2011, notamment au travers d'une étude sur le phénomène de fusion au sein des mutuelles et l'impact sur les systèmes de gouvernance et sur l'emploi. Cette étude intitulée « **Le modèle économique des mutuelles à l'épreuve de la concentration et ses enjeux pour l'emploi** » rendra compte de ses résultats fin 2011.

Communication et publication

Lettre de l'OEMM... produite deux fois par an à l'issue des plénières, le travail engagé depuis 2005 sera poursuivi. Cette lettre fait le point sur le plan de travail de l'OEMM et sur les perspectives.

Séminaire... pour faire suite au séminaire sur la Gestion des âges du 1^{er} octobre 2009, **l'OEMM souhaite organiser, dans le cadre de la restitution des travaux de 2010 sur la gestion de tous les âges, un séminaire** à destination de l'ensemble des acteurs politiques et RH du secteur.

Supports de communication... dans le cadre de **l'étude Référentiel Prospective-métier**, l'OEMM réfléchit aux supports de communication (plaquettes, fiches, internet, etc.) qui seront utilisés pour rendre compte des résultats.

Enquête... de la même façon, l'OEMM participera à la demande d'interlocuteurs extérieurs, à **des études, des enquêtes** (voir l'enquête du CEREQ pour le compte du CNFPTLV) et plus largement sur la promotion des métiers de la mutualité.

Pour de plus amples informations sur les ressources, projets en cours et développement de l'OEMM, contactez :
Valérie Defauquet – v.defauquet@ugem.net / Julien Barozzi – j.barozzi@ugem.net

Bilan social 2009

Données de l'OEMM

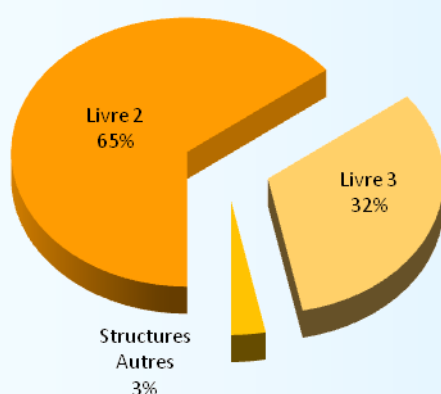
Le bilan social de la branche a pour objectif d'offrir une information statistique reconnue par les partenaires sociaux comme base de travail et d'échanges. Les données sont issues d'une enquête réalisée auprès des organismes relevant du Code de la mutualité et dans lesquels une ou plusieurs conventions collectives sont appliquées (UGEM, FEHAP, UCANSS, 1983....).

Pour les données 2009, l'enquête est issue de l'exploitation de 200 questionnaires retournés, représentant 621 entités juridiques différentes. Les données ont été redressées.

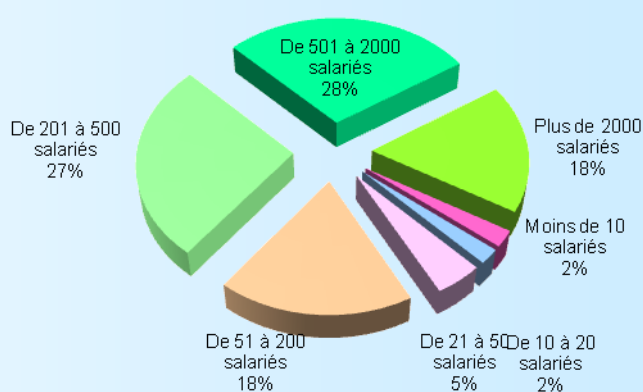
Un document très complet : avant redressement, 2 359 salariés sont couverts, dont 28 000 sous contrat à durée indéterminée.

Les entreprises

Répartition des salariés selon les organismes



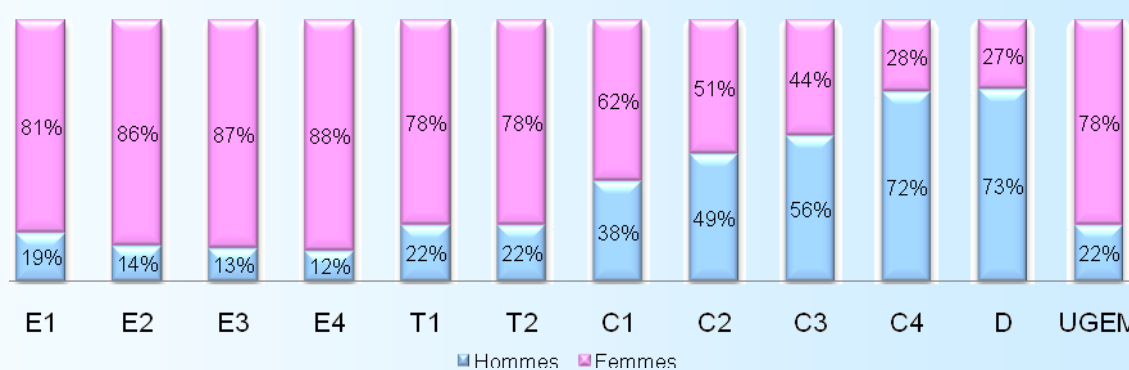
Répartition des salariés selon la taille des organismes



La répartition des salariés selon les organismes revient à son niveau de 2007 dans la part des structures « autres » (Livre 1, GIE, associations). Les différences avec l'an passé s'expliquent par des fluctuations d'échantillonnage et par une meilleure précision dans les réponses. La répartition des salariés selon la taille des organismes est probablement conforme à la réalité du secteur avec près de 73% des salariés dans les entreprises de plus de 200 salariés.

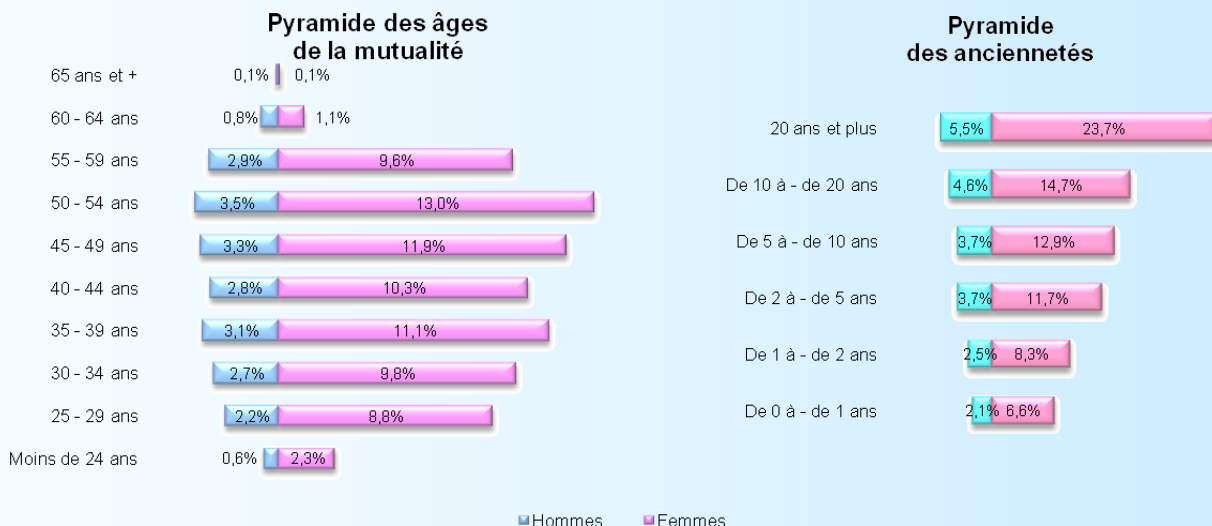
L'emploi

Répartition hommes/femmes par classe



La répartition par sexe reste identique à celle des années précédentes avec près de 80% de femmes. Les hommes sont toujours plus présents parmi les cadres (de 38 à 73%)

Les âges dans la mutualité



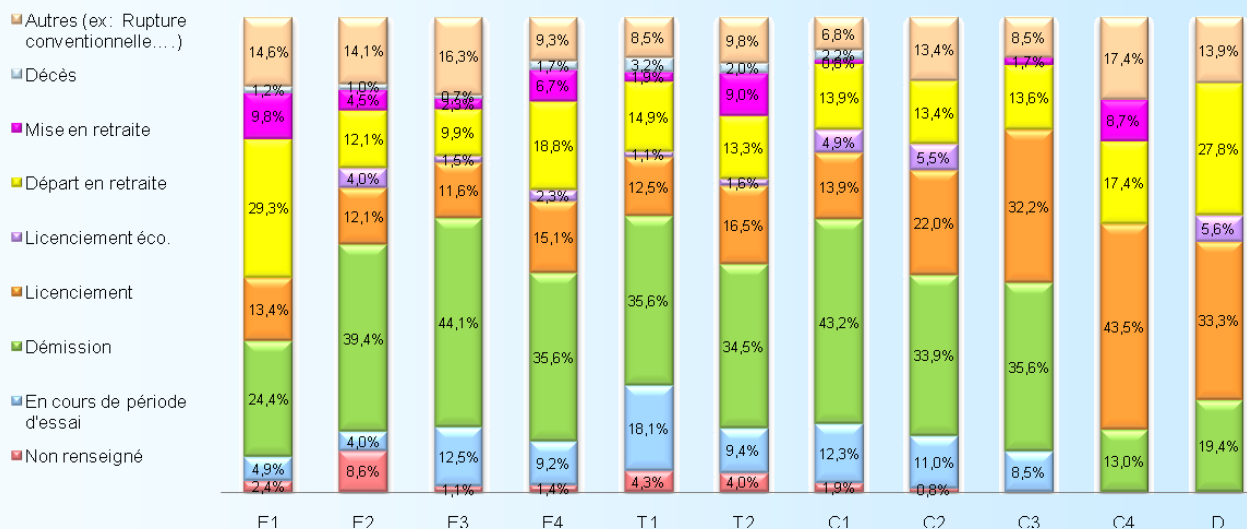
La pyramide des âges, fait apparaître, comme l'an passé, un « creux » vers les 40-44 ans, correspondant peut être à une baisse du recrutement il y'a 15 ans. On retrouve ce creux dans les pyramides de l'observatoire des assurances pour les métiers de la gestion. La moyenne d'âge des salariés est de 40 ans contre 42,5 ans en 2008.

L'ancienneté moyenne continue de rajeunir, passant à 10 ans, en cohérence avec la pyramide des âges.

Dans le document exhaustif, il est à noter également que la répartition temps plein et partiel continue d'être stable depuis 2005. Le temps plein est largement prédominant dans le secteur (80%) sauf pour la classe E1 où il est minoritaire 42%. S'agissant de l'emploi des travailleurs handicapés, près de 35% des structures de plus de 20 salariés embauchent des bénéficiaires

Les mouvements

Motifs de sortie en CDI par classe



La démission reste le motif de sortie majoritaire quelque soit la classe (sauf pour C4 et D). En 2009, une autre forme de rupture apparaît nettement : la rupture conventionnelle (article 1237- 11 du code du travail).

Il est à noter un accroissement de 1% (Différence entre les entrées et les sorties) pour les salariés en CDI relevant de la CCN UGEM. Cet accroissement était de 5% en 2008 et 3% en 2007. Après beaucoup de départs en 2008, largement compensés, cette année a été plus stable.

L'intégralité du document est disponible sur le site internet de l'UGEM : www.ugem.net (rubrique « Observatoire de l'emploi et des métiers » sous-rubrique « bilan annuel de branche », le bilan 2009.